



**HAL**  
open science

## L'exceptionnel monument funéraire de Richeaume à Puylobier

Titien Bartette, Carine Cenzon-Salvayre, Gaëlle Granier, Alexia Lattard,  
Florence Mocci

► **To cite this version:**

Titien Bartette, Carine Cenzon-Salvayre, Gaëlle Granier, Alexia Lattard, Florence Mocci.  
L'exceptionnel monument funéraire de Richeaume à Puylobier. Núria Nin. Aix antique, une cité en  
Gaule du sud, Silvana Editoriale, pp.257-261, 2014, 978-88-366-2961-9. halshs-01478395

**HAL Id: halshs-01478395**

**<https://shs.hal.science/halshs-01478395v1>**

Submitted on 10 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'exceptionnel monument funéraire de Richeaume, à Puylobier

Titien Bartette, Carine Cençon-Salvyre, Gaëlle Granier, Alexia Lattard et Florence Mocci

Sur le piémont méridional de la montagne Sainte-Victoire, l'espace funéraire de Richeaume III domine, en rive gauche du ruisseau de la Naisse, la villa antique de Richeaume I.

La fouille de cet ensemble, implanté à l'extrémité occidentale d'une haute terrasse caillouteuse (nappe fluviatile torrentielle), a révélé quarante-trois structures funéraires datées entre le i<sup>er</sup> et le ix<sup>e</sup> siècle. Contemporain de la construction de la villa, l'élément fondateur de cette occupation funéraire est l'édification, au milieu du i<sup>er</sup> siècle, d'un vaste monument conservant, dans son espace intérieur, fosses de plantation, bûchers, sépultures secondaires et fosses à résidus cendreux (408 et 409). À l'extérieur, seule sa bordure nord semble alors occupée par des inhumations d'immatures et des crémations. Intervenu

dans la première moitié du ii<sup>e</sup> siècle, l'abandon de cet édifice n'entraîne pas celui du site ; son occupation va se développer pendant plusieurs siècles autour du monument antique, témoignant de l'évolution des pratiques funéraires, notamment avec l'installation au sud de sépultures à inhumation de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.

L'étude du site, tant sur le terrain que lors de la phase d'analyse, est basée sur une approche pluridisciplinaire mêlant des spécialistes de tous horizons, afin de mettre en évidence la diversité et la complexité des rites et d'appréhender le paysage au sein duquel les Gallo-romains vivaient.

### Le monument funéraire

Le monument funéraire se présente comme une terrasse rectangulaire de 13,29 m de long sur 12,43 m de large. Il couvre une surface de 166 m<sup>2</sup> dont 144 m<sup>2</sup> dans œuvre. Sa construction répond à des impératifs pratiques et économiques : les constructeurs ont tiré profit d'une large entaille du substrat calcaire pour aménager un

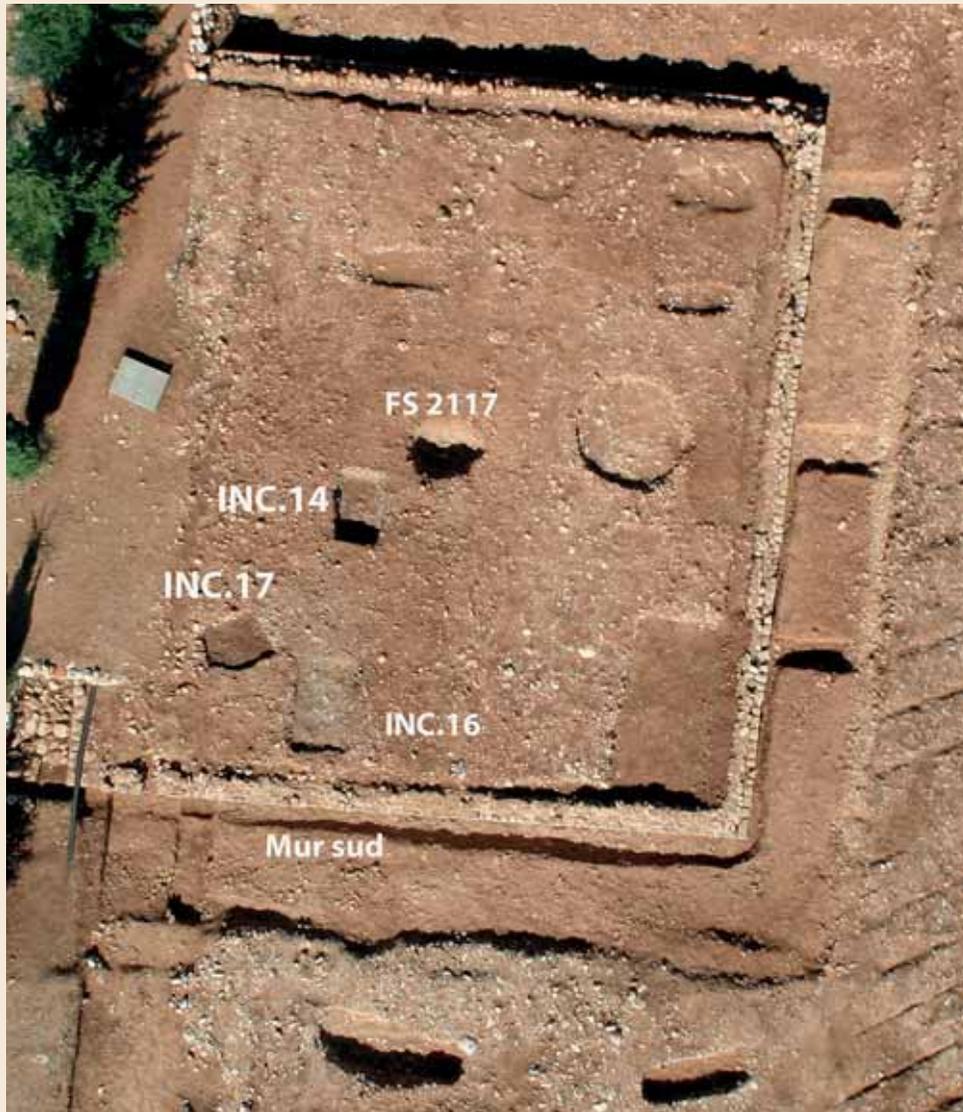
niveau de circulation en creux autour du monument, et appuyer ses quatre murs contre le substrat calcaire, permettant ainsi l'économie de la réalisation d'un parement interne.

La déclivité est-ouest et nord-sud du terrain a cependant imposé des dispositions architecturales différentes d'un point à l'autre du monument. Ses fondations sont ainsi moins profondes au nord qu'au sud et à l'est. Au nord, un très fin bourrelet en tient lieu, tandis que les trois autres murs ont nécessité une assise de réglage constituée de mortier et de galets permettant de rattraper le pendage du terrain et de préparer un plan horizontal propice à l'élévation des murs.

Ceux-ci ont été montés en *opus vittatum*, caractérisé par l'usage de moellons équarris mis en œuvre en assises régulières (410). Le mortier utilisé, fin et résistant, a permis d'homogénéiser la hauteur des assises à 15 cm (approximativement 1/2 pied romain). La réalisation de joints tirés au fer dans le mortier encore frais donne aux murs une apparence uniforme et régulière. Afin de donner plus de monumentalité à



408. Vue depuis le sud du monument funéraire de Richeaume XIII, en cours de fouille.



409. Le monument funéraire de Richeaume XIII photographié depuis un ballon gonflable.



410. Vues des parements externes des murs nord et est du monument funéraire de Richeaume XIII.

l'ensemble, le niveau de circulation interne au monument a été surélevé à hauteur des murs par l'apport de remblais, créant ainsi une vaste terrasse visible dans le paysage. C'est dans ces remblais qu'ont été aménagées les différentes structures funéraires.

Un siècle plus tard, un nivellement en forme de dôme a scellé l'intérieur de l'espace sépulcral. Une fosse circulaire creusée au centre du monument témoigne de la présence d'un élément de signalisation, aujourd'hui disparu (stèle, bloc, etc.).

À l'extérieur, dès le premier quart du ii<sup>e</sup> siècle, à la suite de phénomènes érosifs, les zones de circulation en creux ont été comblées par un épais remblai argileux qui a entraîné la stagnation des eaux de pluie et l'enneigement partiel du mur méridional du monument. À la fin du ii<sup>e</sup> siècle, ce problème fut pallié par la pose d'un long drain et la surélévation du niveau de circulation externe et, par suite, celle des murs du monument. Dans le courant du iii<sup>e</sup> siècle, par manque d'entretien, les murs du monument se sont partiellement détruits. Cette destruction a essentiellement touché les assises supérieures, plus exposées et propices à s'effondrer.

La dimension symbolique du monument doit être évoquée. Si les modalités de la mise en œuvre de cet édifice lui conféraient une monumentalité à moindres frais, son unicité, son implantation topographique et les choix techniques qui ont prévalu à sa construction traduisent la volonté d'en faire un marqueur du paysage. Ses dimensions et son volume sont, en effet, accentués par son dôme. De plus, le pendage du terrain et sa situation lui permettaient de dominer un axe de circulation que l'on est tenté de restituer au sud, la visibilité étant ici renforcée par le niveau de circulation en creux autour du monument qui créait un jeu d'ombre et de lumière à ses abords. Le monument de Richeaume XIII pourrait ainsi correspondre à la description du *Monumentum* évoquée par Festus dans son œuvre *De significatione Verborum* : « On appelle ainsi tout ce qui a été construit en l'honneur d'un mort, et tout ce qui a été fait en mémoire de quelqu'un, comme les temples, les portiques, les écrits et les poèmes ». *Monumentum* désigne alors tout support de la mémoire de l'individu dans le paysage (= aux yeux des vivants), visant à rappeler la mémoire du défunt, un rôle qui impliquerait la volonté de marquer le paysage de cette manière.

L'organisation intérieure du monument et les modalités d'installation des structures funéraires qui l'occupent apportent des indications très importantes sur les

pratiques et les rituels qui les ont portées, dont les motivations restent cependant difficiles à expliquer. On relève d'abord que l'ensemble des structures exhumées composent des couples typologiques. En effet, on compte deux tombes-bûchers, deux structures secondaires de crémation, deux fosses à cendres et deux fosses de plantation. D'autres éléments tendent à corroborer cette forme d'organisation binaire, notamment la séparation de deux entités funéraires par deux murs : au nord se trouvent une tombe-bûcher et une fosse à cendres, et, au sud, une structure de crémation primaire, un dépôt secondaire et une fosse à cendres. Une autre structure funéraire est, quant à elle, légèrement à l'écart de ces groupes.

Quels choix ont présidé à la définition de ces deux entités ? Abritaient-elles les membres d'une même famille, en l'occurrence celle du propriétaire de la *villa* de Richeaume I dont le mausolée devait dépendre ? Il serait sans doute imprudent de statuer, sans autres arguments. Quoi qu'il en soit, le vaste monument funéraire de Richeaume semble avoir été conçu dès l'origine pour recevoir un nombre restreint de sépultures, à l'image d'un mausolée. Cantonnée dans son quart sud-ouest, l'emprise occupée par les sépultures ne couvre, en effet, qu'une part réduite de l'édifice. À quoi pouvait donc bien servir le reste de l'espace ? Car il fut assurément occupé, comme en témoignent les nombreux tessons de céramique découverts à plat sur son niveau de circulation et l'installation d'un accès empierré au sud-ouest. Sans doute cet espace vacant était-il destiné aux diverses pratiques rituelles qui accompagnaient non seulement le *funus*, mais aussi la commémoration *post mortem* des défunts, et que l'archéologue ne peut ici déchiffrer.

D'autres questions subsistent. L'expression monumentale de cet ensemble traduit-elle la volonté d'un regroupement familial, autour duquel se serait par la suite développé un groupe funéraire plus important durant le Haut-Empire ? Et la diversité des pratiques constatée d'une structure à l'autre témoigne-t-elle d'une distinction sociale entre les individus brûlés au sein du monument ?

Pour illustrer la complexité du rituel de la crémation, nous avons choisi de présenter deux structures funéraires assez remarquablement conservées et qui ont bénéficié d'une étude pluridisciplinaire ayant permis d'en préciser l'organisation et surtout de lire les différentes étapes du rituel. Elles se rattachent aux deux grandes catégories que sont les structures primaires<sup>1</sup> et secondaires<sup>2</sup>.

### Une structure primaire de crémation

Il s'agit d'un bûcher en fosse daté entre le troisième quart du I<sup>er</sup> siècle et le premier quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Elle fait partie des plus anciennes structures de l'ensemble funéraire (411). La fosse, rectangulaire et orientée nord-sud, mesure à son sommet 1,40 x 0,95 m pour 0,96 m de profondeur. Elle a accueilli un bûcher semi-aérien, qui a été installé en partie dans la fosse et en partie à l'extérieur. Le bûcher, soigneusement construit (bûches au module standardisé, clouées et agencées pour faciliter la crémation),

n'a servi qu'une fois et semble avoir été mis en place pour un seul sujet. Les combustibles utilisés sont le pin d'Alep et le genévrier qui a servi à alimenter la crémation en petit bois. Fait remarquable, du pistachier a été déposé uniquement sur le pourtour de la fosse et contre la paroi. Espèce commune des contextes méditerranéens, le pistachier lentisque développe, durant la période octobre-novembre, des petits fruits arrondis de couleur rouge puis noire. Sa présence pourrait témoigner de la volonté de placer un élément de décor autour du bûcher ; il a pu également être utilisé pour



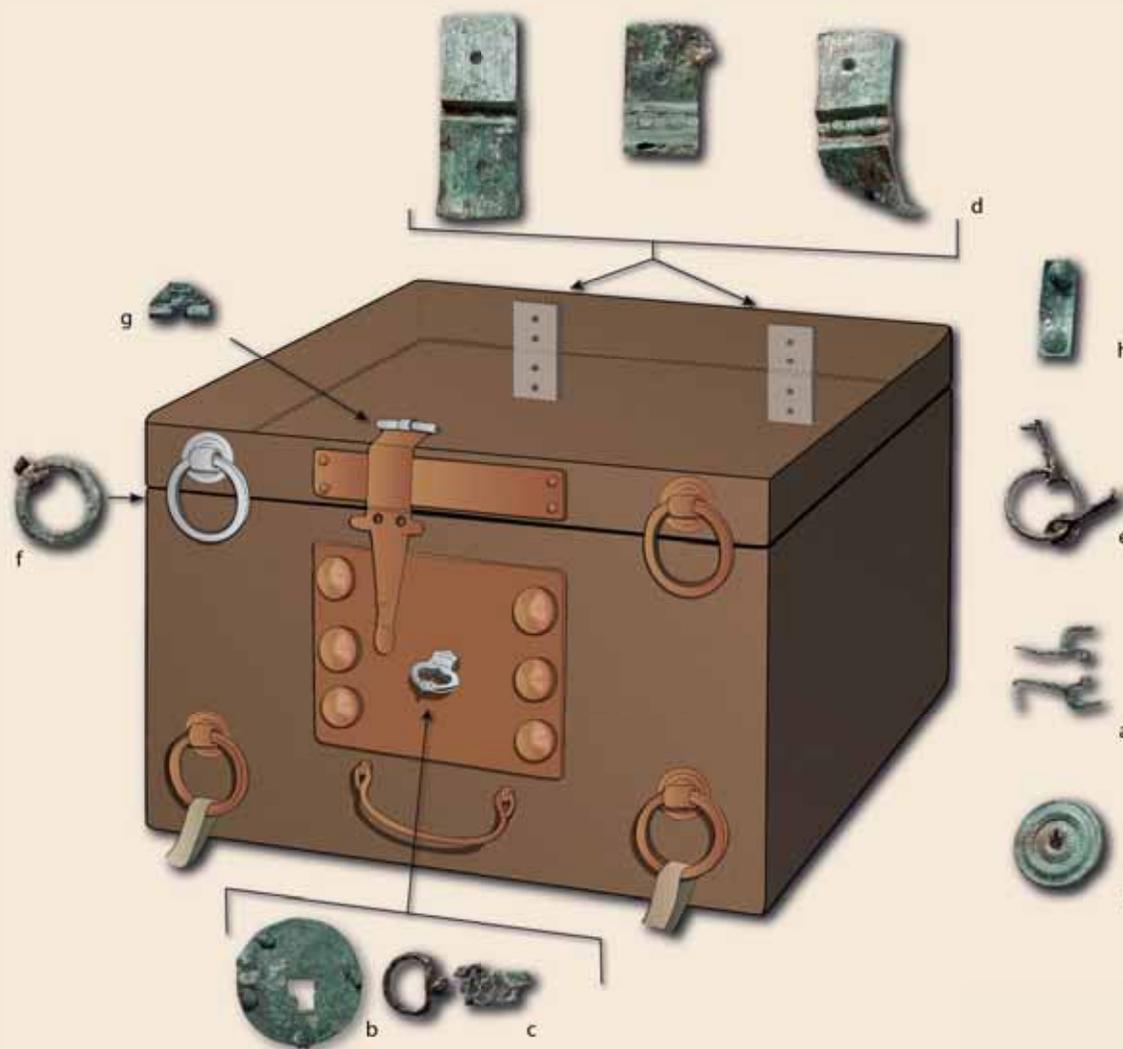
411. La structure primaire de crémation, avec bûches carbonisées et mobilier en place.



### 412. Mobilier déposé dans la structure primaire de crémation

Troisième quart du I<sup>er</sup> - premier quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.  
Collection particulière  
Deux coupes en céramique sigillée sud-gauloise brûlées (type Drag. 36 : inv. CR 690), pot en

céramique commune brune de Provence occidentale (type Nin 5.200 : inv. CR 965), miroir et épingle en alliage cuivreux (inv. OB 820 et OB 759), balsamaire en verre de couleur bleue (Isings 6 : inv. VR 850).  
F. M.



#### 413. Éléments de coffret de bois

Seconde moitié du 1<sup>er</sup> - premier quart 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.  
Collection particulière

Les deux petits coffrets découverts au sein des structures de crémation ont été identifiés grâce à une série de pièces en alliage cuivreux caractéristiques : charnières, anneaux à crampons, éléments de clés et plaque de serrure. Ces coffrets, dont il est difficile de préciser le contenu, appartiennent à la sphère des objets personnels et relèvent de l'ameublement antique courant.

a. Loquets cache-serrure en alliage cuivreux. L. 20 à 23 mm (inv. OB 1296 et OB 1328).

b. Plaque de serrure en alliage cuivreux présentant quatre filets gravés et fixée par quatre clous en alliage cuivreux à tête arrondie. Entrée de serrure en L. Diam. : 41 mm (inv. OB 1362).

c. Partie distale (pêne) et proximale de clé en alliage cuivreux (inv. OB 1394 et OB 1408).

d. Charnières en alliage cuivreux constituées de deux éléments rectangulaires percés d'un trou de

fixation (diam. : 5 mm). L. 41 à 64 mm (inv. OB 906, 819 et 818).

e. Anneau en alliage cuivreux comportant deux crampons en fer. Les crampons ont été repliés après avoir traversé un bois de 12 mm d'épaisseur.

Diam. : 25 mm (inv. : OB 1410 et OB 1293).

f. Anneau en alliage cuivreux avec trace de crampon en fer. Diam. : 29 mm (inv. OB 1309).

g. Élément de charnière en alliage cuivreux formé par le repli d'une tôle très mince sur elle-même, les angles inférieurs étant repliés vers l'axe. Au centre, un clou en alliage cuivreux pour la fixation. L. 12 mm, l. 20 mm (inv. OB 1446).

h. Élément de tôle avec deux petits clous en alliage cuivreux à tête arrondie aux extrémités. L. 33 mm (inv. OB 1362).

i. Plaque circulaire en tôle d'alliage cuivreux ornée de deux cannelures périphériques dont une est incisée, avec reste d'attache en métal au centre (crampons pour la fixation d'un anneau).

Diam. : 30 mm (inv. OB 1361). A. La.

son caractère empyreumatique ou pour une question d'inflammabilité liée à la résine de cette espèce.

Le défunt était placé en position allongée, tête au sud et pieds au nord. Il était accompagné, avant la mise à feu, de nombreux objets en céramique, en verre et en métal (miroir, aiguille à cheveux), dont certains ont été intentionnellement brisés afin de marquer symboliquement le passage du monde des vivants à celui des morts (412). La concentration de charbons de hêtre et d'aulne contre la paroi nord du bûcher et l'association avec un ensemble cohérent d'éléments en bronze indiquent la présence d'un coffret qui avait dû être déposé au sommet du bûcher avant la combustion (413), en même temps qu'un autre objet en bois, manufacturé et tourné. Il s'agit d'une pièce cylindrique creuse, monoxyde, comportant sur la face externe, une série d'annelets ; le corps interne présente, quant à lui, des traits parallèles réguliers.

La combustion a été entretenue et elle fut homogène. Ses résidus, mêlant restes osseux, mobiliers et charbons, ont ensuite été rassemblés dans le fond de la fosse, selon un profil concave. Après la crémation, la moitié sud de ces résidus a été laissée en place et a reçu des dépôts secondaires de mobilier (assiettes en sigillée, cruche, balsamaire), tandis que la moitié nord a été en partie prélevée en vue d'être transférée dans le lieu de sépulture définitif, distinct de celui du bûcher. Une fois les prélèvements opérés, la fosse a été rebouchée et ses abords nettoyés des traces de la crémation.

#### Une structure secondaire de crémation

Le deuxième exemple est un dépôt secondaire de crémation daté entre la seconde moitié du 1<sup>er</sup> et le début du 2<sup>e</sup> siècle (414). La fosse (1,20 m de longueur pour 0,94 m de largeur maximales), de forme rectangulaire et orientée nord-ouest/sud-ouest, était relativement profonde (0,60 m de hauteur). Le résidu de la crémation, probablement issu d'un bûcher qui a également été fouillé<sup>3</sup>, a été placé dans la fosse. Les parois de cette dernière n'étaient pas rubéfiées, mais son fond, durci et noirci, témoigne de la présence de braises encore ardentes au moment du dépôt. Le pin d'Alep, qui a certainement servi à la construction du bûcher, est ici aussi le principal combustible utilisé dans la crémation, mais, parmi les résidus charbonneux, on trouve d'autres taxons, en de très faibles proportions : le chêne vert/kermès, la filaire/nerprun, le buis et le hêtre. La présence du hêtre, espèce non présente



414. La crémation secondaire : on perçoit le couvercle du coffre en plomb et le petit vase à deux anses en verre déposé à son côté.

dans l'environnement local, pourrait être, là encore, associée à un coffret (413). De nombreux carpo-restes carbonisés ont été recueillis, tels que lentilles, fèves... Ils se rapportent très certainement aux aliments déposés sur le bûcher, pour le défunt et plus sûrement pour ses dieux Mânes.

Au sein de cette fosse a été placée une urne en plomb, qui fut ensuite recouverte par les résidus de la crémation. L'étude anthropologique des ossements a démontré que la sépulture renfermait les restes de deux individus : un sujet adulte de sexe indéterminé dont les os ont été déposés directement dans la fosse, mêlés aux objets et aux charbons. L'urne en plomb scellée contenait, quant à elle, un ossuaire en verre avec les restes d'une femme âgée de 20 à 29 ans (415). L'accompagnaient de nombreux objets, soumis ou non au feu : attaches de boucles d'oreille en or, épingles en bronze, vases à parfum en verre, éléments de marqueterie en os, stylets (416), force (417) etc. Après le dépôt, la fosse a été comblée avec soin et la sépulture scellée. Le lien entre ces deux individus reste inconnu.



415. Mobilier découvert dans la structure secondaire de crémation. Ossuaire en verre, coffre en plomb, balsamares en verre Ising 28b, coupelle en verre, vase incolore piriforme à deux anses en verre. Collection particulière (inv. VR 1444, OB 1443, VR 1332, VR 1440, VR 1445 et VR 1365).



416. Éléments d'emmanchement en os décorés et stylet en alliage cuivreux découverts dans la structure secondaire de crémation. Seconde moitié du 1<sup>er</sup> - début du 11<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Collection particulière (inv. OB 1438, OB 1439, OB 1440, OB 1441, OB 1442 et OB 1371).



417. Paire de forces en alliage cuivreux découvert dans la structure secondaire de crémation. Seconde moitié du 1<sup>er</sup> - début du 11<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Collection particulière (inv. OB 1407).

<sup>1</sup> Elle correspond à l'entité archéologique INC.14.

<sup>2</sup> Elle correspond à l'entité archéologique INC.17.

<sup>3</sup> Il s'agit de la structure archéologique INC.16.